

Image not found or type unknown



Application d'une convention collective en cas de fusion absorpti

Par **DINARY**, le **20/04/2014** à **17:36**

Bonjour,
Une Entreprise de 600 salariés, cette entreprise elle a aussi 2 filiales A et B : A avec 30 salariés et B avec 50 salarié... Les 600 salariés ont commencé à préparer une convention collective qui va être signée dans 2 à 3 mois... Après 6 mois l'entreprise elle va absorber A et B... Question qui se pose, les salariés de A et B vont bénéficier de la convention collective ou non ?